

**PROCÈS-VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL**

**SÉANCE DU 16 DÉCEMBRE 2014**

<b><u>Présent-e-s :</u></b>	M.	Alexandre	Krasnosselski	DCe	Président
	M.	Pierre	Barbey	BA	Vice-président
	Mme	Muriel	Devins	LR+	Secrétaire
	M.	Philippe	Heimo	MCG	Membre
	Mme	Marceline	Barrillier	LR+	Conseillère
	M.	Bernard	Boymond	DCe	Conseiller
	M.	Christophe	Cortiglia	DCe	Conseiller
	M.	Nicolas	Dewaele	DCe	Conseiller
	M.	Daniel	Fischer	DCe	Conseiller
	M.	Ginior	Rana Zolana	LR+	Conseiller
	M.	Christian	Hottelier	BA	Conseiller
	M.	Luc	Lavarini	DCe	Conseiller
	M.	Jean-Claude	Marchand	LR+	Conseiller
	Mme	Laurence	Nicolet	BA	Conseillère
	Mme	Francine	Parisod Nicolet	DCe	Conseillère
	M.	Olivier	Sauty		Membre indépendant
	Mme	Sylviane	Schrag	DCe	Conseillère
	M.	Alain	Walder	DCe	Maire
	Mme	Béatrice	Guex-Crosier	DCe	Adjointe
	Mme	Helen	Schneuwly	LR+	Adjointe
	M.	Claude	Crottaz		Secrétaire général

**Excusé-e-s :** - . . . -

**Procès-verbaliste :** Mme Frédérique Barbe

BA : Bardonnex Alternative  
 DCe : Démocrate-chrétien et Entente  
 LR+ : Libéral, Radical et Plus  
 MCG : Mouvement citoyens genevois

M. A. Krasnosselski, président, souhaite la bienvenue aux membres de l'assemblée ; il salue les jeunes, invités à assister à cette séance et qui atteindront leur majorité citoyenne l'an prochain. Il ouvre la séance à 19h.

## **I APPROBATION DE L'ORDRE DU JOUR**

- I. Approbation de l'ordre du jour
- II. Approbation du P.V. de la séance du 18 novembre 2014
- III. Communications du Bureau du Conseil municipal
- IV. Communications du maire et des adjoints
- V. Rapport des présidents de commissions
- VI. Rapport de commissions :
  - VI.1. *Sociale et culture : attribution de l'aide sociale en Suisse 2014. Rapporteur : Sylviane Schrag*
  - VI.2. *Environnement et développement durable : attribution de l'aide au développement à l'étranger en 2014. Rapporteur : Christian Hottelier*
- VII. Projet de délibération, résolution, motion :
  - VII.1. *P-D-1360 Crédit d'investissement de CHF 2'300'000.- destiné à la rénovation des communs de la Commanderie en vue des échanges avec la paroisse de Compesières*
  - VII.2. *P-D-1361 Crédit d'investissement de CHF 600'000.- destiné à la réhabilitation du site de Compesières*
  - VII.3. *P-D-1362 Crédit d'investissement de CHF 9'800'000.- destiné à la construction d'une Halle artisanale – ZI Tuilerie de Bardonnex*
- VIII. Décision de l'AGE de l'ACG du 29 octobre 2014 relative à la participation pour la période 2014, 2015 et 2016 du FI aux subventions d'investissement octroyées à la contribution de la rénovation du Grand Théâtre pour montant total de CHF 3'000'000.- versé sur 3 ans.
- IX. Propositions individuelles, questions et divers
- X. Calendrier

➔ **N'appelant aucune remarque, l'ordre du jour de la présente séance est approuvé.**

## **II APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE DU 18 NOVEMBRE 2014**

➔ **N'appelant aucune remarque, le procès-verbal de la séance du 18 novembre 2014 est approuvé avec remerciements à son auteure.**

## **III COMMUNICATIONS DU BUREAU DU CONSEIL MUNICIPAL**

Aucune communication.

## IV COMMUNICATIONS DU MAIRE ET DES ADJOINTES

### 1. Relations intercommunales

Pour faire suite au courrier qu'il a adressé à la commune de Perly-Certoux, **M. A. Walder** indique que les deux Exécutifs se rencontreront le 8 janvier 2015 à 17h.

### 2. Calendrier du tri et des manifestations communales

Le calendrier du tri et des manifestations communales a été distribué et a suscité quelques émois au sein de la population en raison de légendes photographiques imprécises. **Mme H. Schneuwly** précise que la commission de l'environnement et du développement durable (CEDD) s'est basée sur les informations transmises par « Mémoire de Bardonnex » sans en vérifier l'exactitude. Une réflexion est actuellement menée quant à une éventuelle publication d'un rectificatif. Mme H. Schneuwly ajoute toutefois que la fonction première du calendrier est de fournir les dates correctes des différentes manifestations et levées ainsi que des recommandations relatives au tri.

### 3. Bornes clignotantes aux abords de Charrot

Au vu de la panne récurrente des bornes clignotantes, **Mme H. Schneuwly** indique que la commission des routes et des emplacements communaux et Mme G. Thabuis, technicienne communale, recherchent une solution moins onéreuse mais tout aussi satisfaisante au niveau de la sécurité.

### 4. Collecte des déchets ménagers

**Mme H. Schneuwly** informe qu'un courrier, faisant état des attentes et des doléances de la commune, a été adressé au prestataire. Une observation rapprochée des différentes levées, dates de passage ainsi que de l'entretien des sites est en cours et il est demandé aux membres de l'assemblée de communiquer, avec précision, tout problème rencontré à ce sujet à l'administration communale.

### 5. Service social

**Mme B. Guex-Crosier** informe que Mme Véronique Crettenand, assistante sociale de la commune de Bardonnex, possède désormais un numéro de téléphone professionnel fixe sur lequel elle peut être atteinte ; il s'agit du 022 771 00 49. Ce numéro de téléphone est référencé sur « local.ch » ainsi que sur le site Internet de la commune de Bardonnex.

### 7. Cadeaux des aînés

Quelques cadeaux ont déjà été distribués aux aînés mais il semblerait que le contenu des colis ne soit pas toujours complet. Si tel est le cas, **Mme B. Guex-Crosier** demande que l'information soit relayée auprès de l'administration communale. Elle recommande toutefois de bien soulever la paille car un des composants peut glisser au-dessous de celle-ci.

## **V RAPPORT DES PRÉSIDENTS DE COMMISSIONS**

Commission de l'aménagement, de l'urbanisme et de la mobilité :

**M. A. Krasnosselski** indique que, lors de sa dernière séance, la commission a :

- suivi avec intérêt la présentation du mandataire relative à l'aménagement des chemins piétonniers et des pistes cyclables.

Commission des bâtiments et école :

**Mme M. Devins** indique que, lors de sa dernière séance, conjointe avec la commission de l'aménagement, de l'urbanisme et de la mobilité, la commission a :

- traité du projet de rénovation des communs de la ferme de Compesières.

Commission environnement et développement durable :

**M. D. Fischer** indique que, lors de sa dernière séance, la commission a :

- attribué l'aide au développement durable pour 2014,
- continué à travailler sur l'aménagement de la déchetterie de Fémé et sur l'Agenda 21.

Commission des finances :

**M. Ch. Hottelier** indique que, lors de sa dernière séance, la commission a :

- essentiellement discuté du projet de construction de la halle artisanale.

Commission des routes, travaux, et emplacements communaux :

**M. B. Boymond** indique que, lors de ses dernières séances, la commission a :

- continué le débat sur le talus et le giratoire de Compesières,
- terminé le rapport suite à sa sortie à bicyclette.

Commission sociale et culture :

**M. J.-C. Marchand** indique que, lors de ses dernières séances, la commission a :

- attribué l'aide sociale en Suisse pour un montant total de CHF 32'000.-.

## **VI RAPPORT DE COMMISSIONS**

Le président indique que la dernière version des rapports de la commission sociale et culture et de la commission environnement et développement durable est remis à chaque membre du Conseil municipal.

1. *Sociale et culture* : attribution de l'aide sociale en Suisse en 2014.  
Rapporteur : Sylviane Schrag

Le président cède la parole à **Mme S. Schrag** qui explique que sur 71 dossiers reçus, 45 ont été retenus. 2 d'entre eux bénéficieront d'une subvention de CHF 1'500.-, 15 de CHF 1'000.-, 28 de CHF 500.- ; le tout pour une somme totale de CHF 32'000.- attribuée à des associations qui s'occupent de personnes en situation précaire, victimes de violence, souffrant d'handicap ou de maladie ainsi que procurant une aide juridique aux requérants d'asile et aux enfants.

A la demande du président, **M. B. Guex-Crosier** précise que le montant total de CHF 32'000.- est décidé par le Conseil municipal lors de l'établissement du budget et ne représente pas un pourcentage du budget total comme c'est le cas pour l'aide au développement.

2. *Environnement et développement durable : attribution de l'aide au développement en 2014. Rapporteur : Christian Hottelier*

Le président cède la parole à **M. Ch. Hottelier** qui indique que la somme de CHF 53'700.- a été répartie entre 19 associations retenues parmi les 37 dossiers reçus.

Comme stipulé en fin de rapport, M. Ch. Hottelier souligne qu'un débat inhabituel s'est tenu suite à la proposition d'un conseiller d'attribuer une partie de la somme aux victimes d'Ebola en Afrique occidentale. La majorité des commissaires présents a entériné cette proposition alors qu'une minorité aurait préféré qu'un don exceptionnel soit alloué par le biais d'une délibération. Selon cette dernière, il s'agissait en effet d'une aide sanitaire et médicale d'urgence et non d'une aide au développement.

**M. D. Fischer** fait part de quelques erreurs figurant dans le rapport, il estime notamment que le terme « Au jugé » figurant en page 4 n'est pas adapté. En effet, l'attribution à *Médecins sans Frontières* est le résultat d'une concertation et n'est pas le fruit du hasard comme le laisse à penser la lecture du rapport. Il ajoute que le groupe DC et Entente propose d'attribuer le reliquat de CHF 300.- aux victimes d'Ebola.

**M. Ch. Hottelier** précise qu'aucun dossier étudié par la commission n'était en faveur des victimes d'Ebola. Aussi, l'attribution à *Médecins sans Frontières* a-t-elle été décidée de façon « dilettante », d'où le terme « Au jugé » qu'il propose d'inscrire entre guillemets.

Membre de la commission, **Mme M. Barrillier** rappelle que la décision n'a pas été prise « sur un coin de table » mais est le résultat d'un débat animé. Le choix s'est porté sur l'organisation *Médecins sans frontières* qui fait, entre autres, preuve de beaucoup de transparence.

**M. A Walder** relève une erreur dans la liste des membres énumérés au début du document ; M. Ph. Heimo est bel et bien un membre de la commission qui n'a nullement remplacé M. Guillaume Sauty.

- ➔ **La parole n'étant plus demandée, le président soumet au vote la proposition d'attribuer le reliquat de CHF 300.- aux victimes d'Ebola (*Médecins sans frontières*). Cette proposition est acceptée par 14 voix pour, 2 abstentions.**

## **VII PROJET DE DÉLIBÉRATION, RÉOLUTION, MOTION**

- 1. P-D-1360 Crédit d'investissement de CHF 2'300'000.- destiné à la rénovation des communs de la Commanderie en vue des échanges avec la paroisse de Compesières**
- 2. P-D-1361 Crédit d'investissement de CHF 600'000.- destiné à la réhabilitation du site de Compesières**

Personne ne s'opposant à l'entrée en matière, le président cède la parole à **M. A. Walder** qui propose, les deux délibérations étant étroitement liées, qu'elles soient traitées en même temps.

La première concerne la rénovation des communs dont le coût final effectif sera pris en compte dans le tableau des valeurs d'échange avec la paroisse, la deuxième concerne des travaux de réhabilitation du site, qui eux ne seront pas pris en considération dans la valeur du bâtiment. Il s'agit plus précisément de relevés géométriques, de la démolition du bûcher et de ses annexes, de la démolition de l'actuelle salle paroissiale, de l'adaptation des réseaux de conduites existantes (électricité, eau), des aménagements extérieurs (cheminements piétonniers et rampe d'accès) et de la réalisation d'une piste de chantier, le long du mur du cimetière depuis la route de Saconnex-d'Arve. Cette dernière permettra aux entreprises, aux machines et engins de chantier d'accéder aux communs sans avoir à traverser le site scolaire. En outre, conformément au plan de site de Compesières, ce nouvel accès pour les véhicules, qui sera maintenu, permettra, à terme, de libérer la cour de la commanderie de ces derniers puisqu'un parking est également prévu. Le deuxième accès sera celui utilisé actuellement et qui mène au hangar. M. A. Walder rappelle qu'à la toute fin de l'aménagement du site de Compesières, les pavillons auront disparu et que les infrastructures scolaires seront toutes regroupées sur l'emplacement actuel du centre communal.

Concernant plus particulièrement les communs, ayant à faire avec un bâtiment patrimonial, le montant des rénovations est assez conséquent. Néanmoins, le budget présenté devrait pouvoir faire face à d'éventuelles « surprises » en cours de travaux.

M. A. Walder ajoute que la demande d'autorisation, qui a été déposée aujourd'hui même, va entamer son parcours dans les différents services du canton. Dans le bon ordre des choses, il aurait fallu attendre la validation du plan de site et les modifications de zone, mais, pour des raisons de sauvegarde du bâtiment, la commune a souhaité donner une priorité à ce projet. Il reste toutefois probable que le Canton ne délivre l'autorisation de construire qu'une fois le plan de site adopté.

Il rappelle que l'acquisition de la parcelle, sur laquelle est construit le centre communal, est aussi étroitement liée au dossier puisqu'elle fait également partie des échanges avec la paroisse. Pour en devenir propriétaire, la rénovation des communs doit être terminée et son coût final figurer dans le tableau des valeurs. Il ajoute qu'il serait en effet malvenu que la commune entame la réflexion et la procédure pour la construction d'une école sur un terrain qui ne lui appartient pas et qui est au bénéfice d'un droit de superficie jusqu'en 2069.

Après la rénovation de la laiterie, la commune s'attelle maintenant à la rénovation des communs, qui sera suivie par celle de la ferme pour, in fine, entreprendre la construction d'une école à proximité du centre communal.

Au vu de l'état du bâtiment, **M. D. Fischer** est fort aise que la commune puisse avancer sur ce dossier ; il aimerait savoir ce qu'il est prévu de faire du magnifique pressoir qui se trouve actuellement dans la grange aux dîmes.

**M. G. Rana Zolana** demande quel budget est alloué à l'isolation du bâtiment ?

S'agissant d'un bâtiment patrimonial, l'objectif de la commune est de faire une isolation minimale sur la partie ancienne de la bâtisse afin de ne pas la dénaturer. S'il s'agissait d'un bâtiment « commun », l'OCEN (Office cantonal de l'énergie) demanderait une isolation intérieure d'environ 20 à 25 centimètres ; dans le cas présent, la largeur des murs devrait compenser ses exigences.

**M. G. Rana Zolana** demande si des subsides cantonaux peuvent être obtenus ?

**M. A. Walder** lui répond qu'il faudrait que le bâtiment soit classé pour obtenir des subsides, ce qui n'est pas le cas. Quant au pressoir, il est prévu de l'installer au pied de la commanderie dans la grande cour de la ferme retrouvée.

➔ **La parole n'étant plus demandée, le président soumet au vote le projet de délibération 1360.**

*D-1360 Crédit d'investissement de CHF 2'300'000.- destiné à la rénovation des communs de la Commanderie en vue des échanges avec la paroisse de Compesières*

*Considérant,*

- *les négociations entre la Paroisse de Compesières et la commune de Bardonnex relatives à l'échange des biens curiaux ainsi que l'échange de divers terrains, dont celui du Centre communal et du stade de football, négociations qui ont abouti en 2000,*
- *les préavis favorables concernant ces échanges de l'Assemblée paroissiale du 3 avril 2000 et de l'Association catholique romaine du 7 juin 2000,*
- *la délibération N°1055 du 29 juin 2000 par laquelle le Conseil municipal accepte de réaliser l'échange des biens curiaux et l'échange des terrains, jointe à la présente délibération,*
- *l'intérêt de la commune dans ces échanges permettant une séparation des propriétés, la réhabilitation du site et l'opportunité de construire une école proche du Centre communal,*
- *les nombreuses séances de travail avec la Paroisse de Compesières et son accord sur le projet de rénovation des communs, déposé et en attente d'autorisation de construire,*
- *l'évidente nécessité de rénover et de réutiliser ces bâtiments inoccupés depuis de nombreuses années,*
- *la présentation du projet lors de la séance réunie de la commission des bâtiments et École et de la commission de l'aménagement, de l'urbanisme et de la mobilité le 1er décembre 2014,*
- *le préavis favorable, à l'unanimité, du 1er décembre 2014 de la commission des bâtiments et École et de la commission de l'aménagement, de l'urbanisme et de la mobilité,*
- *la loi sur l'administration des communes du 13 avril 1984.*

*Sur proposition du maire et des adjointes,*

➔ **le Conseil municipal décide**

1. *D'ouvrir un crédit d'investissement de CHF 2'300'000.- destiné à la rénovation des Communs de la Commanderie en vue des échanges avec la Paroisse de Compesières.*
2. *De comptabiliser la dépense prévue à l'actif du bilan dans le patrimoine financier.*

**Cette délibération est adoptée à l'unanimité, soit par 16 voix.**

➔ **Le président soumet ensuite au vote le projet de délibération 1361.**

D-1361 Crédit d'investissement de CHF 600'000.- destiné à la réhabilitation du site de Compesières

Considérant,

- *la procédure difficile, longue et coûteuse, engagée depuis 1995 pour la réhabilitation du site de Compesières et la construction d'une nouvelle école,*
- *l'adoption du plan directeur communal par le Conseil municipal le 31 mars 2009 et par le Conseil d'Etat le 17 juin 2009,*
- *l'inscription d'une étude de plan de site à Compesières dans les fiches « action » du plan directeur afin d'élaborer le projet de réhabilitation,*
- *la délibération D-1234 du 23 juin 2009 ouvrant un crédit d'investissement de CHF 150'000.- destiné à la réalisation d'un plan de site de Compesières,*
- *la délibération D-1347 du 8 avril 2014 ouvrant un crédit supplémentaire d'investissement de CHF 50'000.- en complément de la délibération D-1234 du 23 juin 2009,*
- *l'étude de plan de site en cours qui doit permettre l'aménagement et la conservation du site,*
- *la nécessité de mettre en œuvre sans délai une réhabilitation complète du site afin de maintenir sa valeur patrimoniale,*
- *la présentation du projet lors de la séance réunie de la commission des bâtiments et des écoles et de la commission de l'aménagement, de l'urbanisme et de la mobilité le 1er décembre 2014,*
- *le préavis favorable, à l'unanimité, du 1er décembre 2014 de la commission des bâtiments et des écoles et de la commission de l'aménagement, de l'urbanisme et de la mobilité,*
- *la loi sur l'administration des communes du 13 avril 1984.*

Sur proposition du maire et des adjointes,

➔ **le Conseil municipal décide**

1. *D'ouvrir un crédit d'investissement de CHF 600'000.- destiné à des travaux préparatoires sur le site de Compesières.*
2. *De comptabiliser la dépense prévue dans le compte des investissements 6200.501.40.*
3. *De la porter à l'actif du bilan, 6200.141.40, dans le patrimoine administratif.*
4. *D'amortir la dépense sur 30 ans par le compte de fonctionnement, 6200.331.40.*
5. *D'attribuer au fonds de décoration le 1% du montant des travaux effectifs.*

**Cette délibération est adoptée à l'unanimité, soit par 16 voix.**



### **3. P-D-1362 Crédit d'investissement de CHF 9'800'000.- destiné à la construction d'une Halle artisanale – ZI Tuilerie de Bardonnex**

Personne ne s'opposant à l'entrée en matière, le président cède la parole à **M. A Walder** qui rappelle que le projet de construire une halle artisanale date des années 1998-2000. Celle-ci avait pour but de mettre à la disposition de petites entreprises communales, illicitement installées en zone agricole, des locaux adaptés à leurs activités. En 2007, la société Tuileries & Briqueteries SA contacte la mairie pour l'informer qu'elle arrivera prochainement contre le chemin de Lathoy. Après discussion entre la commune et la société, une convention est signée consistant, pour la commune, à accepter que le chemin de Lathoy disparaisse pendant une dizaine d'années, ce qui permettra de maintenir les excavatrices et les camions en fond de gravière et ainsi limiter les nuisances pour le village de Bardonnex (bruit et poussière). En contrepartie, la société renforce le chemin du Cornet pour les promeneurs, extrait le gravier sous le chemin de Lathoy pour le compte de la commune (CHF 240'000.-) et accepte de vendre environ 3'500 mètres carrés afin que la commune puisse y réaliser le bâtiment artisanal de ses vœux. Cette proposition est acceptée par le Conseil municipal en date du 24 juin 2008. L'autorisation de construire est délivrée le 21 juin 2012 et son complément le 20 novembre 2014.

La halle artisanale envisagée sera composée de deux plateaux principaux d'ateliers superposés, chacun bénéficiant d'un accès de plain-pied. La hauteur libre disponible entre ces deux plateaux principaux sera de 6 mètres, permettant ainsi la réalisation d'un niveau de mezzanine dans le volume de chaque atelier. L'accès aux locaux s'effectuera depuis le chemin des Épinglis, plusieurs rampes et voies d'accès desserviront les différents plateaux.

Une fois la procédure de marchés publics engagée et les soumissions reçues en retour, le plan financier pourra être affiné. M. A. Walder peut d'ores et déjà préciser que le coût du bâtiment, une fois entièrement occupé, sera, à terme, couvert par les loyers ; il est même attendu un rendement. Cette halle figurera dans les comptes de la commune, puisque cette dernière a renoncé à créer, comme le font certaines municipalités, une fondation pour la construction et l'exploitation de leurs bâtiments artisanaux. Cette halle sera toutefois sous gérance.

Pour terminer, M. A. Walder indique qu'il a été surpris par le nombre d'entreprises intéressées au projet ; toutefois, il pense que celles-ci ne formuleront pas d'engagement avant que le prix du m<sup>2</sup> ne soit arrêté.

**M. N. Dewaele** remercie toutes les personnes qui ont participé à ce projet. Il souhaite relever le courage de la commune qui met potentiellement en péril sa future école. En effet, bien que réalisant une opération blanche avec la construction de cette halle pour environ 10 millions, qui seront couverts par son trésor de guerre, elle investira ces prochaines années dans des infrastructures plus conséquentes pour lesquelles elle devra emprunter de l'argent. Si la péréquation financière ne s'avère pas en sa faveur, la commune de Bardonnex devra augmenter son centime additionnel de 50% de plus que ceux qui lui permettront d'assumer les frais liés à ses infrastructures publiques. Aussi, espère-t-il que ladite péréquation financière sera en faveur de la commune et qu'elle lui permettra de couvrir ses hypothèques et que les autorisations pour la réalisation de ses projets lui seront délivrées.

**M. A. Walder** précise que le trésor de guerre de la commune se monte à cinq et non à 10 millions. Il estime que le risque que prend la commune est plutôt lié à sa capacité d'endettement. La halle, autofinancée, sera intéressante au niveau du cash flow qu'elle va dégager. En effet, aucun amortissement n'est pratiqué sur un bâtiment de rendement, ce qui n'est pas le cas lors de la construction d'une école. L'équilibre des comptes de la commune sera donc difficile avec la charge d'amortissement d'un patrimoine administratif sans rémunération alors que la halle, qui ne coûtera rien en qualité d'investissement, apportera une trésorerie relativement importante. Bien que le plan pluriannuel doive être repris, celui-ci démontre que le centime additionnel devrait passer de 41 à 48 pour permettre la réalisation des investissements projetés. Il ajoute que le centime additionnel particulièrement bas pratiqué ces dernières années a en effet empêché la commune de thésauriser.

Au nom de Bardonnex Alternative, **M. P. Barbey** est heureux de voir ce projet se réaliser. Il pourra ainsi apporter quelques emplois et rééquilibrer les quotas par rapport aux logements offerts sur la commune. Selon lui, le projet utilise bien l'espace disponible et il espère que les entreprises communales honoreront cette offre de nouveaux locaux.

**M. J.-C. Marchand** demande si la part de fonds propres et la part d'emprunt sont déjà connues ?

La commune va commencer par dépenser la trésorerie qu'elle a à disposition puis empruntera dès que cela s'avèrera nécessaire. **M. A Walder** pense que la construction n'aura pas suffisamment avancé en 2015 pour contracter un emprunt mais que cela sera probablement nécessaire en 2016.

Il ajoute qu'un projet de loi visant un renforcement de la péréquation sera prochainement déposé au Grand Conseil ; celui-ci viserait à donner à toutes les communes un certain nombre de ressources par habitant selon une base moyenne cantonale. En qualité de ressources par habitant, la commune de Bardonnex serait actuellement la deuxième commune la plus basse du canton. En se basant sur le budget actuel, cette nouvelle péréquation rapporterait 1.8 million de francs ce qui faciliterait grandement le plan d'investissement. Le Conseil d'Etat a toutefois laissé entendre qu'il souhaitait d'abord finaliser sa réflexion et son travail sur la répartition des tâches. Or, le projet de loi y relatif parle de bascule fiscale et de neutralité ce qui ne devrait donc avoir aucune incidence sur la situation actuelle des communes. M. A. Walder estime donc que la péréquation pourrait déjà être renforcée sans attendre la conclusion de la réflexion sur la répartition des tâches.

➔ **La parole n'étant plus demandée, le président soumet au vote le projet de délibération 1362.**

*D-1362 Crédit d'investissement de CHF 9'800'000.- destiné à la construction d'une Halle artisanale – ZI Tuilerie de Bardonnex*

*Considérant,*

- *l'achat par la commune de la parcelle N°5727, feuille 5, commune de Bardonnex, de 3'738 mètres carrés dans la ZI Tuilerie de Bardonnex, chemin des Épinglis, à la société propriétaire ARGRAMAT BARDONNEX SA, achat publié le 4 novembre 2014 dans la feuille d'avis officielle (délibération D-1213 du 24 juin 2008),*

- l'étude d'une halle artisanale réalisée par le bureau Luc Malnati en 2011 à la suite de la délibération D-1275 du 12 avril 2011 et ayant débouché sur l'autorisation N° DD 104629 délivrée le 21 juin 2012,
- le complément d'étude réalisé par le bureau Michael Mayer Architecte, ainsi que la demande complémentaire DD 104629/1 déposée le 16 avril 2014 et autorisée en date du 20 novembre 2014,
- le descriptif général de construction de novembre 2014,
- les documents relatifs à l'organisation d'une procédure d'appel d'offres AIMP dans l'objectif de désigner une entreprises générale,
- le crédit d'étude concernant la demande complémentaire, le descriptif général de la construction et la procédure AIMP (délibération D-1332 du 14 mai 2013),
- le devis général récapitulant l'ensemble des coûts de novembre 2014,
- l'intérêt de mettre à disposition des artisans et des entreprises de la commune des locaux adaptés, hors de la zone agricole, avec un rendement correct,
- la présentation du projet lors de la séance de la commission des finances du 2 décembre 2014,
- le préavis favorable, par 6 voix pour et 1 abstention, du 2 décembre 2014 de ladite commission,
- la loi sur l'administration des communes du 13 avril 1984.

Sur proposition du maire et des adjointes,

➔ **le Conseil municipal décide**

1. D'ouvrir un crédit d'investissement de CHF 9'800'000.- destiné à la construction d'une halle artisanale sur la parcelle N°5727, feuille 5, commune de Bardonnex, acquise par la commune de Bardonnex.
2. De comptabiliser la dépense prévue à l'actif du bilan, 9530.123.05, dans le patrimoine financier.

**Cette délibération est adoptée à l'unanimité, soit par 16 voix.**

**VIII DÉCISION DE L'AG DE L'ACG DU 29 OCTOBRE 2014 RELATIVE À LA PARTICIPATION POUR LA PÉRIODE 2014, 2015 ET 2016 DU FI AUX SUBVENTIONS D'INVESTISSEMENT OCTROYÉES A LA CONTRIBUTION DE LA RENOVATION DU GRAND THÉÂTRE POUR MONTANT TOTAL DE CHF 3'000'000.- VERSÉ SUR 3 ANS.**

Aucune opposition n'étant formulée, la décision de l'AG de l'ACG du 29 octobre 2014 est tacitement approuvée.

**IX PROPOSITIONS INDIVIDUELLES, QUESTIONS ET DIVERS**

**1. Calendrier du tri et des manifestations communales**

**M. L. Lavarini** remercie la commission Environnement et développement durable pour la réalisation du calendrier dont il trouve le format intéressant.

Les problèmes liés aux légendes photographiques donnent de bons sujets de conversation lors de la remise des cadeaux aux aînés de la commune. Il pense qu'il sera difficile de trouver les bonnes légendes car ces derniers ne sont visiblement pas d'accord entre eux.

**Mme S. Schrag** a, quant à elle, reçu un écho très positif du nouveau calendrier.

**M. Ch. Hottelier** signale que les habitants de la route des Ravières ne l'ont pas reçu.

**Mme L. Nicolet** propose de contacter M. P. Despraz pour obtenir des informations plus précises et de publier un erratum dans le prochain Bard'aujourd'hui.

**Mme M. Barrillier** avoue être à l'origine d'une erreur ; elle a en effet cru reconnaître son père sur l'une des photos alors qu'il s'agissait de M. Paul Charrot.

**M. D. Fischer** indique que la commission a, de toute bonne foi, reproduit les légendes qui lui avait été transmises par la Mémoire de Bardonnex. M. Jean-Pierre Michaud, président de l'association, regrette le manque d'attention qu'il a porté aux libellés des photographies pour lesquelles la commission n'est pas responsable.

Un erratum dans le prochain Bard'aujourd'hui est effectivement envisagé ; **Mme H. Schneuwly** informe qu'une séance avec M. J.-P. Michaud est d'ores et déjà agendée. D'autre part, la mairie va demander à La Poste pour quelle raison le calendrier n'a pas été distribué aux Ravières.

## **2. Rapport relatif à l'attribution de l'aide sociale en Suisse en 2014**

**Mme S. Schrag** remercie le secrétariat communal pour l'aide apportée à la mise en page du rapport relatif à l'attribution de l'aide sociale en Suisse en 2014 qu'elle a dû rédiger dans un laps de temps très court.

## **3. Aide au développement**

**M. N. Dewaele** informe que c'est à sa demande qu'un montant de CHF 9'000.- a été octroyé aux victimes d'Ebola. Selon lui, il s'agit indiscutablement de développement durable dans le sens où des régions entières doivent être aidées dans leur réorganisation. Il précise également que cette proposition n'était pas hors délai puisqu'il avait déjà suggéré à ses collègues, lors d'une précédente séance de la commission, de réfléchir à un octroi différent du budget 2014 en raison de cette catastrophe humanitaire.

**Selon M. P. Barbey**, la commission s'est autosaisie d'un sujet qui aurait dû faire l'objet d'une délibération votée par le Conseil municipal. En agissant de la sorte, elle a modifié sa pratique d'attribution à la coopération car il ne s'agit pas de développement durable. Elle a ainsi rabaissé tous ses projets d'aide au développement, tout comme l'attribution du 1% de son budget de fonctionnement, ce dont elle est habituellement si fière. Elle a dévoyé la somme attribuée à la coopération des pays en voie de développement pour faire de l'aide en cas de catastrophe, ce qu'il déplore. Pour cette raison, il s'est abstenu lors du vote visant à attribuer le reliquat de CHF 300.- en faveur des victimes d'Ebola.

Lorsque des aides d'urgence sont votées, **M. D. Fischer** précise qu'elles sont prises en compte avec l'aide au développement ce qui influence fort avantageusement le taux que la commune de Bardonnex octroie à cette dernière. Il n'est donc pas du tout d'accord avec l'argumentation de M. P. Barbey.

#### 4. Buvette du stade de Compesières

**M. D. Fischer** a pu constater, lors d'un récent passage à la buvette de Compesières, que la machine à laver la vaisselle ainsi que la cuisinière étaient dans un piteux état et que le mobilier était bien fatigué.

**Mme Guex-Crosier** répond que si le matériel électroménager est vétuste et inutilisable, il sera remplacé, ceci pour autant qu'il appartienne à la commune. Quant au mobilier, elle pense qu'il est propriété du Compesières FC et qu'il est relativement récent puisqu'il a été changé, selon elle, lors de l'agrandissement des locaux.

#### 5. Chemin d'Humilly

**M. D. Fischer** a récemment emprunté le chemin d'Humilly; il a été très désagréablement surpris, non pas par un nid-de-poule, mais par un « nid-d'autruche » !

**Mme H. Schneuwly** a également remarqué cet énorme trou; celui-ci se trouve sur le territoire de la commune de Plan-les-Ouates. Il a récemment été sprayé de couleur, peut-être en vue d'un remblaiement.

#### 6. Voeux

**M. A. Krasnosselski et M. D. Fischer** souhaitent à toutes et à tous de très heureuses fêtes de fin d'année.

#### 7. Défibrillateurs

**Mme M. Devins** a pu remarquer la présence de défibrillateurs dans les locaux communaux. Est-il prévu des cours quant à leur utilisation ?

Deux cours ont été organisés à l'attention des associations communales.

**Mme B. Guex-Crosier** pense qu'il est tout à fait possible d'en organiser à nouveau et de les ouvrir aux conseillers municipaux intéressés.

#### 8. Démission

Il y a quelques mois, **M. O. Sauty** annonçait sa démission du MCG ce qui lui a permis, dans un système à élection proportionnelle, de fonctionner en qualité de conseiller municipal indépendant. Ne pouvant plus siéger en commission, son mandat politique lui paraît beaucoup moins intéressant et il se sent inutile à voter des délibérations au sujet desquelles il n'a participé à aucun débat. Après réflexion et avec regret, il présente ce soir sa démission avec effet immédiat. En conséquence, le siège reviendra légitimement au MCG, soit à Mme Mary Gervasoni, vient-ensuite, à qui il souhaite un plein succès. Il a été heureux de participer et de travailler au sein du Conseil municipal de Bardonnex et il souhaite à toutes et à tous un joyeux Noël.

**M. J.-C. Marchand et M. A. Krasnosselski** tiennent à saluer M. O. Sauty à l'occasion de son départ et le remercient pour son travail.

#### 9. Chemin d'Archamps

**Mme L. Nicolet** signale que les trous dans le bitume, tracés des habitants du chemin d'Archamps, ont été bétonnés. Ceci n'a pas été fait dans les règles de l'art et les résidents ne sont pas satisfaits par ces travaux.

Quelques discussions se sont déroulées entre la Fondation de la commune de Bardonnex pour le logement et les différentes régies. Il avait été convenu qu'un dégrappage complet de l'enrobé soit fait ; apparemment les régies en ont décidé autrement. Néanmoins, **Mme B. Guex-Crosier** indique que de nouvelles réunions sont prévues l'an prochain pour convenir d'une rénovation de l'ensemble de cette voirie.

#### 10. Phono-absorbant

**Mme M. Barrillier** remercie le canton pour la pose de phono-absorbant à la route des Hospitaliers ; elle regrette cependant que celui-ci n'ait pas été prolongé jusqu'au chemin Perdriau. En effet, en raison du dénivelé, un son particulier se fait entendre dès que les voitures retrouvent le bitume régulier.

**Mme B. Guex-Crosier** répond qu'il s'agit d'un choix du canton. Elle ajoute qu'il est rare que du phono-absorbant soit mis en place au-delà des habitations.

#### 11. Site Internet

**M. G. Rana Zolana** a pu lire une remarque dans la Tribune de Genève au sujet du site Internet de la commune de Bardonnex qui n'est toujours pas mis à jour. Où en est-on ?

Le site Internet étant ancien, il est très difficile d'atteindre certaines pages pour les mettre à jour ; **M. A. Walder** indique qu'une refonte est en cours et qu'il devrait à nouveau fonctionner au cours du premier trimestre 2015.

#### 12. Exercice de la compagnie des sapeurs-pompiers

**M. B. Boymond** indique qu'un exercice pompier transfrontalier a été conduit dans les environs de la Bossenaz il y a quelques jours. Une fuite de gaz a été simulée à Collonges-sous-Salève et les compagnies de Bardonnex, Perly-Certoux, Saint-Julien-en-Genevois, Collonges-sous-Salève ainsi que le SIS sont intervenues conjointement.

### IX CALENDRIER

<b>Commissions</b>	Aménagement	07.01.15	18h30	Salle des commissions
	Bâtiments et école	12.01.15	18h30	Salle des commissions
	EDD	05.01.15	18h30	Salle des commissions
	Finances	20.01.15	18h30	Salle des commissions
	Routes, travaux, et emplacements	27.01.15	20h00	Salle des commissions
		02.03.15	18h30	Salle des commissions
	Sociale et culture	14.01.15	18h30	Salle des commissions
	Bureau	22.01.15	18h30	Mairie
	Conseil municipal	03.02.15	20h30	Salle des chevaliers
	Repas des Aînés (Présence des membres du Conseil municipal pour le service, appréciable et appréciée).	25.01.15		

Course du Conseil municipal 06.06.2015

Cérémonie de passation de  
commandement de la compagnie des  
sapeurs-pompiers 13.06.2015

Le président remercie l'assistance et, invitant chacune et chacun à se retrouver pour le verre de l'amitié, il lève la séance à 20h30.

Alexandre Krasnosselski, président

Genève, le 18 décembre 2014/fb